

ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 23 juin 2015

SOMMAIRE

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Administration générale

1. Marchés publics (délégation du Président)
2. VALORDOM 2 : présentation du diagnostic
3. Actualisation de l'organigramme du VALTOM

Communication

4. Bilan journées découvertes du pôle multifilières de valorisation Vernéa

Traitement-transport

5. Rupture du contrat ENERINVEST – ISDND du POYET, AMBERT

Finances

6. Avenant à la convention de coopération et d'exploitation des ISDND au profit du VALTOM
7. Compte administratif 2014
8. Compte de gestion 2014
9. Renégociation des emprunts
10. Emprunt lié au programme 2015 des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)
11. Avenant au Contrat de Délégation de Service Public pour le traitement des déchets ménagers par incinération avec valorisation énergétique et par méthanisation.
12. Ouverture d'une Autorisation d'Engagement et de Crédits de Paiement (AE/CP) pour l'opération OrganiCité[®] 2
13. Non remboursement d'une créance
14. Budget 2015 : décision modificative n° 1

Questions diverses

15. Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le VALTOM et le SMCTOM Haute Dordogne pour la réalisation d'un bâtiment d'exploitation à Saint-Sauves d'Auvergne
16. Admission en non-valeur
17. Engagement du VALTOM réponse à l'appel à projet national « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG).

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 JUIN 2015

Le 23 juin 2015, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 10 juin 2015

Secrétaire de séance : Madame Chantal MOULIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 24

Pouvoirs : 07

Votants : 31(dont 1 abstention et 1 contre)

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.
Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BISSIRIEX Thierry, BELLAIGUE Gilles, CHASSANG Jean-Pierre, DOLAT Gilles, DOMAS Philippe, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LAFFONT Alain, LALUQUE Gilles, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, PRONONCE Hervé, RENAUD Michel, VEISSIERE Bernard, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. DOMAS Philippe).
Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique) BŒUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), DAURAT Jean-Claude (à M. BATTUT Laurent), MAERTEN Christian (à M. VEISSIERE Bernard), MASSEBOEUF Claude (à Mme. CHASSIN Nicole), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.
Messieurs BOHELAY Philippe, CHASSARD Frédéric, DI GIAMBATTISTA, Nicolas, FARGEIX Alain, GODARD Jérôme, LEPEE Grégory, MAILLARD Guy, R OUX Thierry.*

Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :

Administration générale

1. Marchés publics

Le comité syndical prend acte de la liste des marchés conclus par le VALTOM pour la période de février 2015 à juin 2015.

2. VALORDOM 2

Le comité syndical prend acte de la présentation du diagnostic VALORDOM 2

3. Actualisation de l'organigramme du VALTOM

Le comité syndical prend acte de l'actualisation de l'organigramme du VALTOM.

Communication

4. Bilan journées découvertes du pôle multifilières de valorisation Vernéa

Le comité syndical prend acte du bilan des journées découvertes des 5 et 6 juin 2015 du pôle multifilières de valorisation Vernéa.

Traitement-transport

5. Rupture du contrat ENERINVEST – ISDND du POYET, AMBERT

Le comité syndical décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser la rupture du contrat ENERINVEST – ISDND du POYET sur la commune d'AMBERT.

Finances

6. Avenant à la convention de coopération et d'exploitation des ISDND au profit du VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser le Président à signer avec les collectivités adhérentes au VALTOM tout avenant aux conventions de coopération et d'exploitation des ISDND, des centres de transfert et des plateformes de déchets verts au profit du VALTOM et à leurs procès-verbaux d'accompagnement.

7. Compte administratif 2014

Le comité syndical décide, à l'unanimité des suffrages exprimés,

1- de prendre acte de la présentation du compte administratif, le quel se synthétise ainsi :

	Résultat de l'exercice 2014			Exécution budgétaire 2014					Résultat de clôture
	Recettes	Dépenses	Résultat brut	Recettes reportées	Dépenses reportées	Résultat des Restes-à-Réaliser (RAR)	Résultat de clôture exercice 2013	Part affectée à l'investissement 2014	Résultat net 2014
Fonctionnement	49 169 932,07 €	40 579 501,57 €	8 590 430,50 €	- €	- €	- €	2 830 900,88 €	1 289 928,82 €	10 131 402,56 €
Investissement	12 871 330,71 €	20 942 727,68 €	-8 071 396,97 €	264 812,30 €	1 816 049,01 €	- 1 551 236,71 €	842 997,59 €	- €	- 7 228 399,38 €
Totaux	62 041 262,78 €	61 522 229,25 €	519 033,53 €	264 812,30 €	1 816 049,01 €	- 1 551 236,71 €	3 673 898,47 €	1 289 928,82 €	2 903 003,18 €

Affectation du résultat 2014	
● Report d'une part de l'excédent de fonctionnement 2014 en recettes de fonctionnement au BP 2015 : résultat net 2014 - résultat des RAR (article 002) 2 903 003,18 - 1 551 236,71 =	1 351 766,47 €
● Affectation en réserve pour 2015 : report du complément de l'excédent de fonctionnement 2014 en recettes d'investissement au BP 2015 : résultat net de fonctionnement 2014 - report excédent de fonctionnement 2014 (article 1068) 10 131 402,56 - 1 351 766,47 =	8 779 636,09 €
● Déficit de la section d'investissement (Report 2014 en dépenses d'investissement au BP 2015) (article 001)	- 7 228 399,38 €

2- de constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3- de reconnaître la sincérité des restes-à-réaliser en dépenses ou en recettes,

4- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

8. Compte de gestion 2014

Le comité syndical décide, à l'unanimité des suffrages exprimés que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

9. Renégociation des emprunts

Le comité syndical décide, à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention), de valider la proposition de la Caisse d'Épargne portant sur le réaménagement du prêt 8368011 et d'autoriser le Président à signer les documents y afférents.

10. Emprunt lié au programme 2015 des Installations de Stockage des déchets Non Dangereux (ISDND)

Le comité syndical décide, à la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre), de souscrire l'emprunt suivant auprès de la Caisse d'Épargne, aux conditions suivantes :

- Montant : 1 500 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 1,44 %
- Périodicité des remboursements : trimestrielle (montant de l'échéance compris entre 30 220 € et 30 400 € pour 2016. (Montants suivants décroissants).
- Frais de dossier (commission d'engagement) : 0,10 % (1 500 €)
- Versement des fonds : principe de mobilisation (prêt à mobilisations successives).

11. Avenant au Contrat de Délégation de Service Public pour le traitement des déchets ménagers par incinération avec valorisation énergétique et par méthanisation.

Le comité syndical décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention tripartite et à l'acte d'acceptation de la cession de créances, sous réserve d'engagements écrits de la part de Vernéa sur les conditions proposées et conformes à celles présentées lors du comité syndical.

12. Ouverture d'une Autorisation d'Engagement et de Crédits de Paiement (AE / CP) pour l'opération OrganiCité[®] 2

Le comité syndical décide, à l'unanimité des suffrages exprimés. :

- d'ouvrir d'une autorisation d'engagement (AE)
- d'autoriser les crédits de paiement (CP) selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessous :

Exercice budgétaire 2015	36 100 € HT
Exercice budgétaire 2016	77 400 € HT
Exercice budgétaire 2017	54 800 € HT
Total engagement	168 300 € HT

- d'autoriser le Président à liquider et mandater les dépenses correspondant aux crédits de paiement 2015.

13. Non remboursement d'une créance

Le comité syndical décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver le non remboursement correspondant à la retenue de garantie du lot n° 7 du marché de construction du centre de transfert des déchets ménagers de Riom et de l'encaisser à l'article 7788 en recette exceptionnelle (358,50 € HTVA).

14. Budget 2015 : décision modificative n° 1

Le comité syndical décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver la décision modificative n° 1 suivante. :

◆ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

◆ **DEPENSES**

		Montant (€ HT)
6748(042)	Aménagement de voirie du centre de transfert de Lempdes/All	34 774,00
023	Compte de liaison (virement à la section d'investissement)	- 34 774,00
TOTAL		0,00

◆ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

▪ **RECETTES**

		Montant (€ HT)
4582 (040)	Aménagement de voirie du centre de transfert de Lempdes/All	34 774,00
021	Compte de liaison (virement de la section de fonctionnement)	-34 774,00
TOTAL		0,00

Questions diverses

15. Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le VALTOM et le SMCTOM Haute Dordogne pour la réalisation d'un bâtiment d'exploitation à Saint-Sauves d'Auvergne

Le comité syndical décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser le Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le VALTOM et le SMCTOM Haute Dordogne pour la réalisation d'un bâtiment d'exploitation à Saint-Sauves d'Auvergne, sur le site commun d' ISDND et du centre de transfert des déchets ménagers.

16. Admission en non-valeur

Le comité syndical décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accepter l'admission en non-valeur des titres énumérés ci-dessous :

Pour l'exercice 2012

Titre n° 0159 d'un montant de 23,00 €
Titre n° 0461 d'un montant de 23,00 €
Titre n° 0477 d'un montant de 30,00 €
Titre n° 0480 d'un montant de 23,00 €
Titre n° 0780 d'un montant de 23,00 €
Titre n° 1042 d'un montant de 30,00 €
Soit un total de 152,00 €

Pour l'exercice 2013

Titre n° 0261 d'un montant de 30,00 €
Titre n° 0271 d'un montant de 30,00 €
Titre n° 0340 d'un montant de 23,00 €
Titre n° 0623 d'un montant de 23,00 €
Titre n° 0778 d'un montant de 30,00 €
Titre n° 0878 d'un montant de 30,00 €
Titre n° 0883 d'un montant de 23,00 €
Titre n° 0953 d'un montant de 23,00 €
Titre n° 0971 d'un montant de 13,00 €
Titre n° 1132 d'un montant de 30,00 €
Titre n° 1246 d'un montant de 00,03 €
Soit un total de 255,03 €

Pour l'exercice 2014

Titre n° 0338 d'un montant de 00,20 €
Titre n° 0688 d'un montant de 27,00 €
Titre n° 0704 d'un montant de 27,00 €
Titre n° 0706 d'un montant de 14,00 €
Titre n° 1074 d'un montant de 00,09 €
Soit un total de 68,29 €

Le montant total de ces titres, objet d'une demande d'admission en non-valeur par le comptable public du VALTOM, s'élève à 475,32 €.

Le montant total des admissions sera imputé en pertes sur créances irrécouvrables à l'article 6541 du budget 2015 du VALTOM.

17. Engagement du VALTOM à l'appel à projet national « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG).

Le comité syndical décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de présenter la candidature du VALTOM à l'appel à projet national « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » et d'autoriser le VALTOM à faire l'ensemble des démarches nécessaires pour satisfaire au cahier des charges demandé en sollicitant, entre autres, les appuis de ses collectivités adhérentes, du Conseil Départemental et du Conseil Régional.